

DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 5 juin 2013, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 1455, rue Bercy, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment industriel de 3 étages et l'aménagement d'une cour de voirie.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 28 mai 2013, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 18 mai 2013

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement